

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## n° 2023-ADJ3-MR-3

Envoyé en préfecture le 21/12/2023  
Reçu en préfecture le 21/12/2023  
Publié le  
ID : 085-218501633-20231218-2023\_ADJ3\_MR\_3-AI

**O B J E T**

**Délégation de fonctions, subdélégation d'attributions et de signature à Martine RACINET, 3<sup>ème</sup> adjointe**

**Le Maire de Noirmoutier en l'île,**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, du 12 juillet 2022 et 13 décembre 2022, portant élection des adjoints au maire

Vu la délibération du 27 juin 2023 portant élection comme adjointe au Maire de Martine RACINET

Vu la délibération du 14 novembre 2023 autorisant Mr le Maire à subdéléguer à ses adjoints les attributions accordées par délégations

Considérant que Madame Martine RACINET a été élue 3<sup>ème</sup> adjointe,

**Considérant que par autorisation du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2023, le Maire peut subdéléguer à ses Adjointes les attributions dont il a reçu délégation,**

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 3<sup>ème</sup> adjointe et une subdélégation à Madame Racinet concernant les régies municipales,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Madame Martine RACINET, adjointe, pour exercer les attributions suivantes :

*Secteur d'activités :*

**Ressources Humaines**

**État civil et Cimetières**

**Finances (en l'absence de Fabien GABORIT)**

Il est donné subdélégation de fonction à Madame Martine RACINET, adjointe, pour exercer les attributions suivantes :

*Secteur d'activités :*

**Régies municipales**

### ARTICLE 2

Il est également donné délégation **et subdélégation** à Madame Martine RACINET l'effet de signer :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation et subdélégation à l'exception des bons de commande et des pièces comptables.
- En l'absence de Fabien GABORIT, tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de la délégation Finances

### ARTICLE 3

L'arrêté portant délégation en date du 11 août 2023 est rapporté et remplacé par les dispositions de la présente délégation.

### ARTICLE 4

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à Noirmoutier, le 18 DEC. 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 21 DEC. 2023  
et de l'affichage et/ou notification le 21 DEC. 2023

Yan BALAT, Maire